

AMR

SESSION 2018

**CONCOURS RÉSERVÉ
D'ATTACHÉS D'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT**

QUESTIONS

Durée : 3 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

1. Que recouvre le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ?
Quels sont les élèves concernés ?
2. Qu'est-ce que la validation des acquis de l'expérience ? A qui s'adresse ce dispositif et
quelles sont les conditions de sa mise en œuvre ?
3. Quelles sont les missions de l'agent comptable d'un établissement public local
d'enseignement (EPL) ?
4. Quelles sont les principales ressources d'une université ?
5. Les régions académiques et le recteur de région académique ?

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
AMR	R0000	101	5843

